

Accueil de Loisirs

Communauté de Communes Brie des
Rivières et Châteaux

UFCV

Les actions qui nous rassemblent



ANIMER : v. transitif. Du latin animare, de anima « souffle vital » 1 - Douer (qqch, un lieu) de vie ou de Mouvement. La rue s'anime. 2 - Donner l'impulsion à (une entreprise), être responsable de (une activité Collective). 3 - Donner de l'éclat, de la vivacité à. 4 - Inspirer, mener (qqn). L'espérance qui l'anime. Contr. Paralyser, retenir, éteindre. LE ROBERT collège, 1997 p.50E

Sommaire

Introduction	4
I. Contexte	5
a. L'UFCV	5
i. L'UFCV s'enracine dans un projet de société	5
ii. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires	6
iii. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance	8
iv. De grands principes éducatifs	9
b. Environnement géographique	Erreur ! Signet non défini.
c. Présentation des locaux	15
d. Présentation du milieu environnant	16
II. Public accueilli	Erreur ! Signet non défini.
e. Secteur géographique d'habitation	Erreur ! Signet non défini.
f. Caractéristiques générales de la tranche d'âge	Erreur ! Signet non défini.
g. Accueil d'un enfant atteint d'un trouble de la santé et/ou en situation de handicap	17
h. La place des familles	18
III. Les intentions éducatives	Erreur ! Signet non défini.
i. Rappel des objectifs du projet éducatif	19
j. Les objectifs pédagogiques	20
IV. Les moyens humains	22
k. Fonctions, rôles et missions de chacun	Erreur ! Signet non défini.
v. Le directeur	22
vi. Le directeur adjoint	23
vii. Les animateurs	24
V. Projet de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini.
l. Journée type	25
m. Journée type détaillée	27
n. Autres fonctionnements	28
VI. Relation éducative	30
o. Notion sanction / punition	31

p.	Comment avoir de l'autorité	32
q.	Relationnel et démarches pédagogiques durant les activités	32
r.	Relationnel durant la vie quotidienne	33
s.	Informations préoccupantes	33
VII.	Structures	34
t.	Sécurité	34
u.	Rangement et entretien	34
VIII.	Evaluation	35

Introduction

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe de direction dans un premier temps puis redéfini avec l'équipe pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif de l'UFCV et la Convention Globale du Territoire établi par la CCBRC.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du centre. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et d'organisation dont disposent l'équipe.

Il est important que chaque animateur puisse avoir accès au projet éducatif de l'association avant le démarrage de la session afin de mieux saisir le sens du projet pédagogique qui est proposé.

L'accueil de loisirs de Coubert se veut de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant, en lui assurant une sécurité morale et physique, en lui donnant le pouvoir d'agir et en lui apportant les bases d'un apprentissage d'une vie en collectivité, des responsabilités individuelles avec les droits et les devoirs. Nous souhaitons également répondre aux besoins de découverte, de reconnaissance et d'expression de l'enfant dans le respect des rythmes biologiques de chacun en veillant à fournir des espaces au service de l'enfant par un lieu convivial, confortable et adapté.

L'objectif est bien de faire de l'enfant, le citoyen de demain avec des valeurs fondamentales et universelles, tout en lui permettant de développer son identité ainsi que son affirmation de soi.

Ce qui fait la particularité de notre approche, c'est que nous accueillons les enfants à partir de ce qu'ils sont, en les considérant comme des personnes ayant des besoins et non des problèmes.

Nous sommes donc attentifs à leurs paroles comme à leurs silences ou à leurs actions.

Dans les faits, nous essayons de réfléchir avec eux et de les amener vers une piste de solution si nécessaire. Afin qu'ils croient en eux et en leurs ressources, nous mettons l'accent sur leurs forces et leurs talents et nous les incitons à chercher autour d'eux des adultes à qui ils pourraient se livrer en toute confiance.

Accueillir et écouter la parole des enfants est notre mission. À travers tous nos programmes d'activités, nous promulguons un mot d'ordre : **F.L.S.** Que tu sois triste, heureux, en colère, que tu aies des inquiétudes, des rêves ou des projets, **Fais-le savoir !**

À travers cette approche nous souhaitons :

- ✓ Offrir un lieu de parole, d'écoute et de prévention ;
- ✓ Inspirer le respect de l'enfant comme individu dans la société ;
- ✓ Créer un lien de confiance entre l'enfant et l'adulte ;
- ✓ Protéger les liens familiaux ;
- ✓ Travailler en concertation avec les adultes présents dans la vie des enfants ;
- ✓ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant à travers des réussites et des expériences positives ;
- ✓ Stimuler le désir de réussir de l'enfant en travaillant à partir de ses ressources et de ses forces ;
- ✓ Développer les habiletés à communiquer de l'enfant, l'aider à trouver des moyens de résoudre ses conflits et de surmonter certaines difficultés ;
- ✓ Former des réseaux d'entraide entre enfants

I. CONTEXTE

A- L'UFCV

a- L'UFCV s'enracine dans un projet de société

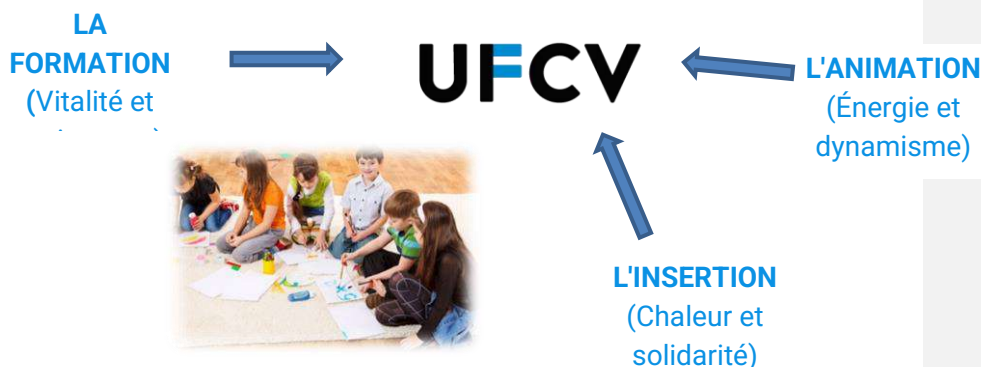
L'UFCV est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;

Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.

Au nom de ses finalités, l'UFCV réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.



b- L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et Co-élaboré

Pour l'UFCV, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'UFCV est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'UFCV s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'UFCV rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Éducation Populaire

L'UFCV, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;

La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;

Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'UFCV à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.

Attachée au principe de subsidiarité, l'UFCV ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.

Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.

L'UFCV affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

c- Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.



Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.

En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)

Un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser

Un service de garde collective utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



d- De grands principes éducatifs

1 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- Les animateurs et les enfants ;
- Le directeur, les animateurs et les parents ;
- Les enfants entre eux ;
- Les parents et les enfants ;

- Les adultes des accueils entre eux ;
- Le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- Les équipes enseignantes
- Le directeur des accueils et son responsable local à l'UFCV.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- Jouer avec ;
- Faire jouer ;
- Donner à jouer ;
- Laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- Des espaces préstructurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

La mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;

La définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que

la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

③ L'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

Par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.

Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).

Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



④ L'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée

régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

Temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;

Organisation de base d'une journée-type (horaires) ;

Adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

B- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

a- Secteur géographique d'habitation

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes du Sud de la Seine-et-Marne issues de 5 anciennes intercommunalités (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine). Elle a été créée en 2017.

Réunissant 39 557 habitants sur 366 km², le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans la ruralité, le bien-vivre et l'authenticité. Situé au carrefour de 5 grands pôles seine-et-marnais (Melun, Fontainebleau, Montereau, Brie-Comte-Robert et Nangis), il possède un fort potentiel de développement économique et touristique.

La Brie des Rivières et Châteaux, c'est un environnement privilégié avec un patrimoine paysager et bâti exceptionnel avec le château de Blandy-les-Tours, la collégiale de

Champeaux, le chemin des Roses, les Bordes Challenges, le val d'Ancoeur, la vallée Javot...

C'est aussi une situation centrale en Seine-et-Marne, à moins d'1h de Paris via l'autoroute A5.

Dès 2017, les maires des 31 communes se sont accordées sur l'obligation d'assurer la continuité du service à la population, en particulier pour les structures petite enfance et jeunesse, les aides à domicile et le portage de repas, le transport ou encore le réseau de lecture.

La CCBRC a construit un projet éducatif en 2017 pour ses deux centres intercommunaux. Celui-ci est basé sur le projet social de la communauté de communes. Le projet éducatif s'oriente sur les axes suivants :

- Développer les actions liées à la citoyenneté
- Développer les activités culturelles
- Développer l'éducation à la santé et au bien-être dans toutes les actions éducatives

Le siège social de cette intercommunalité est situé au 1, rue des Petits Champs, au Chatelet-en-Brie.

b- Environnement géographique

L'accueil de loisirs de la CCBRC se situe dans une zone rurale au cœur de la Brie, sur la D319 juste à l'entrée de la ville de Coubert, en provenance de Brie Comte Robert. La circulation est dense et suite à la construction du centre de loisirs, un feu tricolore a été mis en place afin que les véhicules ralentissent et que les enfants puissent traverser dans de meilleures conditions pour se rendre sur différents sites.

Sa situation géographique offre à la structure de Coubert un environnement privilégié propice aux activités de pleine nature et d'éducation à l'environnement, tout en permettant également l'interaction avec d'autres associations et structures communales : Bibliothèque, salle de spectacle « Le Vaisseau », Les chiens guides d'aveugles, City Stade, gymnase, cueillette, etc.



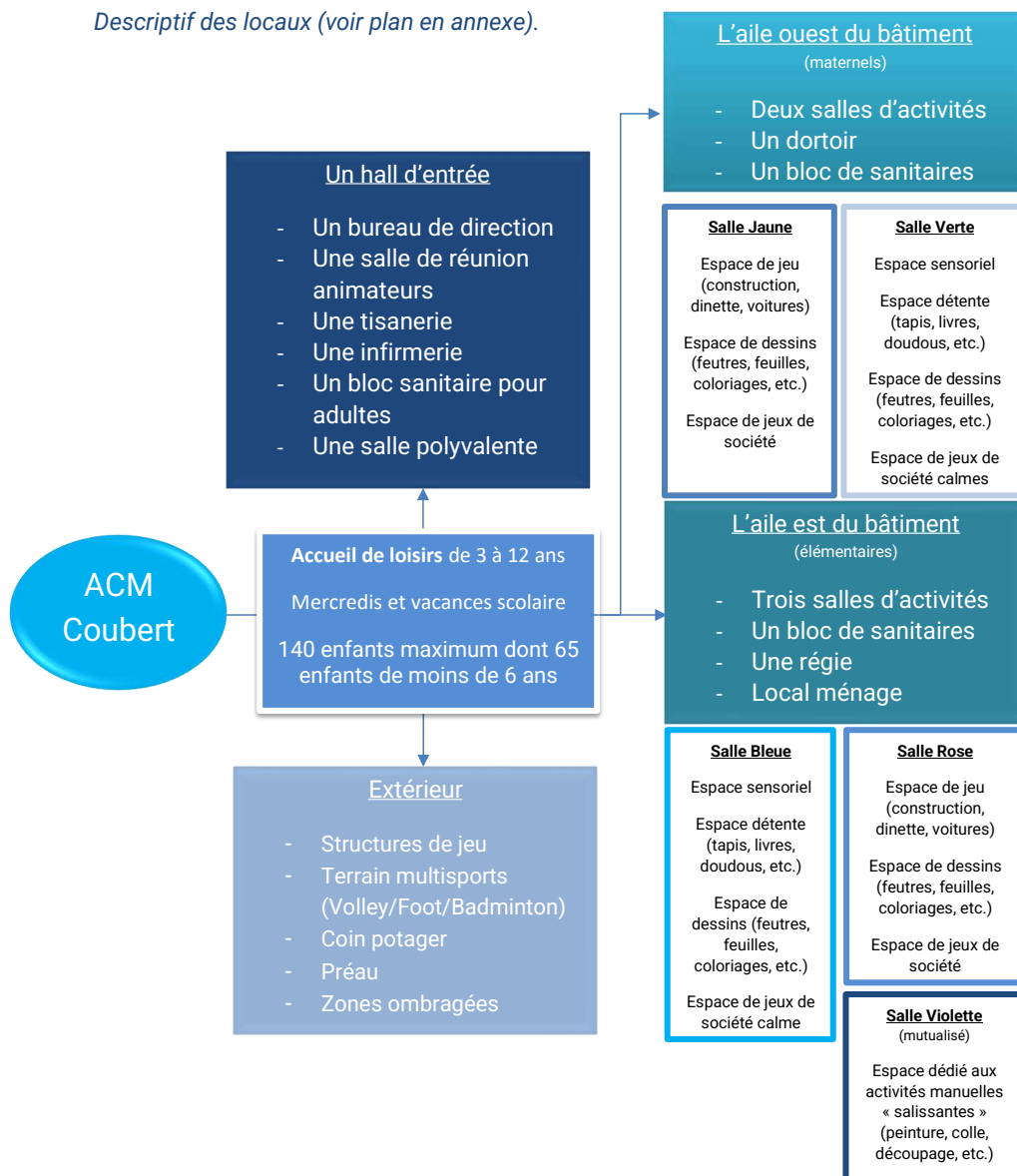
C- LA STRUCTURE

a- Présentation de la structure

L'organisateur	Dénomination	UFCV
	Adresse	1 Villa des Pyrénées 75020 Paris
	Téléphone	01.44.72.14.03
L'accueil de loisirs	Dénomination	ACM intercommunal Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
	Adresse	2 rue Jean Jaurès 77170 Coubert
	Téléphone	01.64.16.06.33
	Horaires mercredis et vacances scolaires	De 7h30 à 19h
	Effectifs moyens	Mercredis : 135 enfants
		Petites vacances : 105 enfants
		Grandes vacances : 90 enfants
Age des enfants	Entre 3 et 12 ans	
La structure	Propriétaire des locaux	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
		1 rue des petits champs 77820 Le Chatelet-en-Brie
L'encadrement	1 directeur	Titulaire BPJEPS LTP
	1 directrice adjointe	Titulaire BPJEPS LTP
	L'équipe d'animation	Titulaires BAFA, CAP petite enfance, équivalences
Numéro d'habilitation	0750827CL000121	

b- Présentation des locaux

Descriptif des locaux (voir plan en annexe).



c- Présentation et caractéristiques générales des tranches d'âges accueillies

La structure accueille les enfants à partir de leur entrée à l'école soit environ 3 ans et jusqu'à leurs 12 ans révolus, néanmoins une période de transition est accordée sur juillet et août pour les enfants entrant à la maternelle en septembre sur la même année.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, voici différentes caractéristiques des enfants découpées en différentes tranches d'âge :

3/5 ans	<p>A cet âge, l'enfant joue à faire semblant pour mieux maîtriser les expériences qui le frustrant ou l'effraient. Il a une bonne estime de soi, une bonne image de lui-même et est fier de ses réussites. L'enfant se conforme plus souvent aux demandes de ses parents. A cet âge il se concentre et s'occupe seul pendant une vingtaine de minutes. Il persévère plus longtemps devant une tâche difficile.</p> <p>Au niveau de sa socialisation. L'enfant joue à des jeux assortis de règles simples. Il démontre de l'attachement envers un camarade de jeux. L'enfant aime faire des jeux de rôles avec les autres. A cet âge, il commence à comprendre la notion de partage.</p> <p>Peu à peu, il commence à expliquer les règles d'un jeu ou d'une activité aux autres, à jouer de manière coopérative dans un groupe de 2 ou 3 enfants. Il s'excusera pour les blessures morales ou physiques fait à un camarade, comprendra ce qui est bien ou mal et sera attentif aux autres.</p>
6/7 ans	<p>L'enfant de 6 à 7 ans grandit, il augmente la coordination de ses mouvements. Ses gestes sont de plus en plus précis. Il est moins maladroit. Il manipule les objets avec méthode. Il peut acquérir, par l'apprentissage, différents mouvements.</p> <p>C'est l'âge de l'acquisition de l'écriture, son imaginaire se développe, ainsi que ses peurs.</p> <p>Il questionne sur tous les sujets qu'il perçoit et imagine. Il est indécis et hésitant, il passe rapidement d'une activité à une autre. Il manque de concentration. Il passe du rire aux pleurs, de la colère à la gentillesse. Il se préoccupe des autres et s'insère volontiers dans un groupe.</p>
8/9 ans	<p>Il acquiert complétement la coordination des mouvements. Il a de bons automatismes et possède un bon équilibre.</p> <p>L'augmentation de sa force lui permet d'avoir le gout pour les jeux actifs. A cet âge, il possède une débâche d'énergie inépuisable. C'est l'âge idéal pour appréhender les disciplines sportives. Il éprouve le désir de se confronter aux autres, souvent pour lui tout est synonyme de compétition.</p> <p>L'enfant devient plus apte à discuter avec les autres, ce qui induit la construction d'une conscience morale. Il ne va pas forcément extérioriser ses pensées.</p>

Commenté [LD1]: Détail : Merci de mettre les lignes et colonnes du tableau dans un ton bleu afin de respecter la charte graphique de l'UFCV

	<p>Il peut établir des relations. Il essaie de formuler et d'analyser. Il commence à revendiquer une certaine autonomie. Il donne un but à ses actions, il demande l'intervention de l'adulte. C'est l'âge de la socialisation, il perd de son naturel et de sa spontanéité.</p> <p>Il a besoin d'interdiction, il connaît ses droits et les revendique. Il est en demande constante de connaissances. Il y a très peu de mélanges filles/ garçons. Il constitue avec les copains un groupe pour découvrir le monde.</p>
10/12 ans	<p>Son image mentale est acquise mais sa créativité pour les activités est en baisse. A cet âge, il a besoin d'intégration, de confiance, il est sensible et fragile, il recherche des repères, il aime se trouver un idéal. Son attention soutenue lui permet de pouvoir, se concentrer longtemps sur un jeu.</p> <p>Il a besoin d'appartenir à un groupe, il a le sens de la solidarité .il veut se mêler au monde des grands.</p> <p>En groupe, il fait des serments et garde des secrets. Le(s) meilleur(s) ami(es) ont une grande place dans sa vie. Il se préoccupe de sa personne et de ses vêtements.</p> <p>Il a une forte concentration débordée d'enthousiasme, mais peut avoir des conduites à risque. Il se « vaccine » de la peur en lisant ou regardant des dessins animés et des films et en jouant à des jeux sur le net ou en ligne. Le relationnel change avec les parents, car il rentre dans l'adolescence. Il a le cœur sur la main mais aidera seulement à son bon vouloir. Son sens moral le conduit à dénoncé toute tricherie et tout mensonge, mais s'il fait des bêtises, il ne veut pas qu'on le dise à ses parents. Il n'admet pas la critique.</p>

d- Accueil d'un enfant atteint d'un trouble de la santé et/ou en situation de handicap

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi en concertation par un professionnel de santé et la famille à partir des besoins de l'enfant.

Nous suivrons scrupuleusement ce PAI. Nous prendrons le temps de rencontrer chaque famille afin de discuter ensemble des besoins de l'enfant. Nous resterons à disposition de la famille afin de mettre en œuvre des solutions adaptées.

La famille de l'enfant en situation de handicap sera reçue par l'équipe de direction afin de créer ensemble le projet d'accueil adapté pour que le jeune soit intégré au groupe le plus facilement possible. Un questionnaire élaboré par les équipes UFCV « inclusion » pourra être complété par la famille dans le but de mettre en lumière les besoins particuliers de l'enfant.

e- La place des familles

Les temps informels et la disponibilité de l'équipe sur les temps d'accueil permettront aux parents qui le souhaitent d'échanger sur leur questionnement quant au déroulement de la journée de leur(s) enfant(s), des projets mis en place et d'éventuelles résolutions de problèmes survenus.

D'autres temps seront organisés pendant l'année, afin de permettre une rétrospection sur la vie des enfants sur la structure, prétexte à se réunir autour de temps conviviaux propices aux échanges.

L'équipe de direction se tiendra présente et à l'écoute à tout moment pour tout temps de concertation avec les parents en émettant le souhait.

Afin de permettre un retour des animateurs sur le temps d'accueil du soir, il sera mis en place chaque soir lors de chaque accueil, un listing retraçant les informations à transmettre à chaque famille si besoin. De ce fait, les parents pourront venir récupérer leur enfant au point d'accueil et échanger avec l'animateur d'accueil tandis qu'un animateur le préparera l'enfant.

Nous organiserons des temps où les parents seront invités sur l'année, afin de favoriser les échanges entre les parents, l'équipe d'animation et les différents acteurs de la structure (UFCV et représentants intercommunaux).

Les dates n'étant pas encore fixées, nous convierons les familles lors d'évènements festifs (Noël, fêtes de fin d'année...) sur la structure en lien avec les lignes pédagogiques élaborées.

Le mini site de l'accueil de loisirs sera également un moyen de communication avec les familles. Cet outil permettra aux familles de consulter les plannings, intervenants et sorties en amont, depuis chez soi, peu importe l'horaire. Il permettra également une rétrospection des animations et des activités proposées via des photos ou montages vidéo par exemple.

Commenté [LD2]: Bonne idée ! 😊 Je vous invite à procéder à la mise en place d'un trombinoscope de l'équipe sur votre mini site





Directeur de l'Accueil de loisirs : **Lacaze Thibault**

2, rue Jean Jaurès – 77170 Coubert

Téléphone : 01 64 16 06 33 / 06 25 14 53 34

ccbrc@ufcv.fr

D- LES INTENTIONS EDUCATIVES

a- Rappel des objectifs du projet éducatif

L'accueil de loisirs périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre.

L'accueil de loisirs périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

b- Les objectifs pédagogiques

Cette année, nous exploiterons la COOPERATION sous toutes ses formes et avec tous les publics et lieux environnants.

Commenté [LD3]: Je ne comprends pas le lien entre formes, publics et lieux environnants, pouvez vous m'éclairer s'il vous plait ?

Commenté [ML4R3]: Coopération avec les personnes âgées par exemple, prendre soin de son environnement en le nettoyant coopération dans le travail du maintiens de la propreté.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place
Savoir vivre et vivre ensemble		
Développer la notion de solidarité	L'enfant s'intéresse à autrui, le soutient, l'encourage, partage ses connaissances, enrichit les autres et s'enrichit par la même occasion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités culinaires en équipe, aide au nettoyage et à l'entretien des locaux, création de planning avec les enfants, entraide dans les activités, partage de connaissances entre les enfants par le biais de retour d'expériences de chacun, correspondance secrète, jeux de coopération... ➤ Coin calme où l'enfant peut lire, dessiner, se retrouver, échanger... créé par les enfants et les adultes et où chacun peut inviter l'autre s'il sent que le besoin s'en fait sentir
Développer la notion de citoyenneté	<p>L'enfant est capable de participer aux décisions, d'avoir son avis, de comprendre l'environnement qui l'entoure et de le respecter.</p> <p>L'enfant écoute les autres et est écouté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Temps ou les enfants peuvent s'exprimer ➤ Mise en place de forums ➤ Questionnaires de satisfaction ponctuels ➤ Création de grands jeux citoyens avec les enfants ➤ Création de jeux de société citoyens ➤ Jeux de piste du patrimoine, visites des monuments du patrimoine du territoire, histoires du territoire...
Développer la notion de respect	L'enfant est capable de comprendre des règles et de les appliquer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction de règles de vie avec les enfants ➤ Activités manuelles à grande envergure, avec la coopération de chacun, respectant le travail de chacun afin que le rendu final reflète la participation de chaque enfant, dans le respect du travail de l'autre

Cultiver son devoir de mémoire		
Favoriser le lien intergénérationnel	L'enfant est capable d'interagir avec les séniors	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Correspondance via des lettres manuscrites ➤ Rencontres entre enfants séniors afin de partager des moments de convivialité (jeux, gouters, activités ludiques et pédagogiques). Invitations sur la structure à échanger sur le patrimoine du territoire...
Enrichir culturellement l'enfant	L'enfant est capable d'assimiler des traditions, des savoirs...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Histoires contées par les séniors ➤ Mise en place d'activités ludiques et pédagogiques ➤ Activités artisanales (tricot, fabrication de jeux de récréation anciens...)
Autonomie		
Développer la faculté pour l'enfant d'agir librement	L'enfant est capable de ranger et prendre soin de son environnement et de ses affaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de forums durant lesquels un temps d'échange sera mis en place afin d'écouter l'enfant sur ses volontés ➤ Mise en place d'espaces dédiés (espace sensoriel, espace sport, espace bricolage...) ou l'enfant pourra se rendre à sa volonté suivant son besoin et son émotion. L'enfant sera responsable du rangement de l'espace qu'il décide d'utiliser.
Développer l'indépendance	L'enfant est acteur de sa journée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition de thèmes d'activités sur une semaine ou une période et où l'enfant à le choix du planning ➤ L'enfant peut ne pas vouloir participer à une activité et peut choisir un espace dédié à tout moment. Il transmet l'information à l'équipe et est libre de rejoindre l'endroit de son choix sur l'accueil

E- LES MOYENS HUMAINS

a- Rappel réglementaire

Au sein de la structure, nous nous appliquerons à respecter les taux d'encadrement définis par la SDJES, soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

b- Fonction, rôle et mission du directeur

Elabore un projet pédagogique en veillant à associer et prendre en compte tous les publics.

Est garant de la qualité des projets d'animations et des activités proposées aux enfants, ainsi que de leur bien-être et de leur sécurité.

Veille aux bonnes relations entre les individus, organise l'information et la communication et sollicite des partenariats en s'appuyant notamment sur le potentiel éducatif du territoire.

Animer et former l'équipe d'animation en facilitant l'expression de chacun.



Organise, gère l'accueil collectif de mineurs en se référant aux réglementations, valeurs et au projet éducatif.

c- La directrice adjointe

Être directeur adjoint c'est être capable d'assumer toutes les casquettes, le directeur adjoint est le trait d'union entre l'équipe de direction et l'équipe d'animation.



Est en capacité de prendre les fonctions du directeur en cas d'absence

Est présent avec les animateurs pour les accompagner au mieux sur le terrain

Est le relais du directeur : doit veiller à la cohérence des projets d'animation et des activités proposées aux enfants tout en assurant leur bien-être et leur sécurité

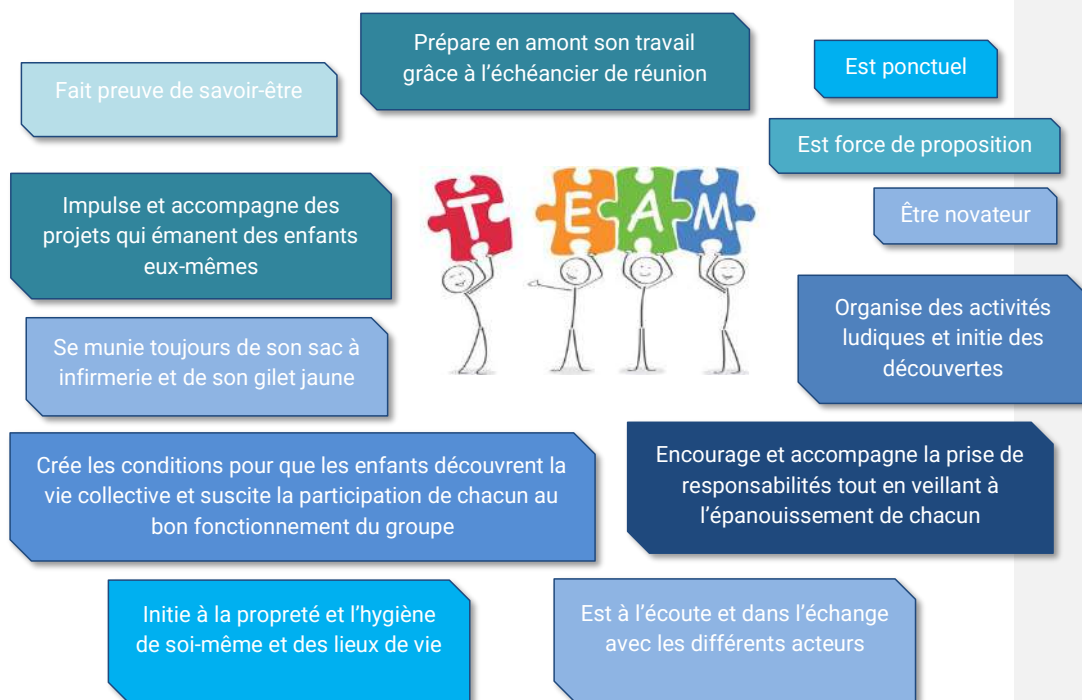
Guide les animateurs et les aide à mener jusqu'à terme leurs projets. Il est et doit être un référent pour eux



Se montre disponible, bienveillant-e, communicant-e et à l'écoute de tous les publics (enfants, directeur, animateurs et parents).

S'assure du rangement et de la propreté de l'accueil de loisirs avec rigueur. Il veille à ce que le matériel soit entretenu et respecté.

d- Les animateurs



F- PROJET DE FONCTIONNEMENT

a- Journée type

ELEMENTAIRES	
Avant l'ouverture aux familles	Arrivée des premiers animateurs
7h30	Accueil du matin
7h30 – 9h00	Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs
9h00	Fermeture des portes
9h00 – 9h30	Rassemblement des enfants + comptage + chiffres + éveil (chants/jeux/devinettes/blagues)
9h30 – 10h00	Temps libre
10h00 – 10h15	Présentation des activités + choix des activités pour les enfants
10h15 – 11h40	Activités/projets/jeux
11h40 – 12h15	Temps libre
12h15 – 12h30	Trajet vers la restauration
12h30 – 13h15	Restauration
13h15 – 13h30	Trajet vers l'accueil de loisirs
13h30 – 14h00	Ouverture des portes aux familles + arrivées et départs échelonnés des enfants + temps libre
14h00	Fermeture des portes
14h00 – 14h30	Rassemblement des enfants + comptage + chiffres + éveil (chants/jeux/devinettes/blagues)
14h30 – 15h00	Temps calme
15h00 – 16h00	Activités/projets/jeux
16h00 – 17h00	Passage aux toilettes + goûter
17h00 – 19h00	Accueil du soir + départ échelonné des animateurs et des enfants + activités/jeux libres/jeux de société + rangement

Commenté [LD5]: Est-ce nécessaire de détailler ?

Commenté [ML6R5]: Oui

Commenté [LD7]: Idem commentaire précédent

Commenté [ML8R7]: Oui

Commenté [LD9]: Ne rajouteriez-vous pas « grands jeux » ou « animations » ?

Commenté [ML10R9]: On peut mais cela s'entend pour nous dans cela

MATERNELLES

Avant l'ouverture aux familles	Arrivée des premiers animateurs
7h30	Accueil du matin
7h30 – 9h00	Arrivée échelonnée des enfants et des animateurs
9h00	Fermeture des portes
9h00 – 9h30	Rassemblement des enfants + comptage + chiffres + éveil (chants/jeux/devinettes/blagues)
9h30 – 10h00	Temps libre
10h00 – 10h15	Présentation des activités + choix des activités pour les enfants
10h15 – 11h00	Activités/projets/jeux
11h00 – 11h30	Trajet vers la restauration
11h30 – 12h15	Restauration
12h15 – 12h45	Trajet vers l'accueil de loisirs
12h45 – 13h00	Passage aux toilettes
13h00 – 14h30	Sieste pour les PS et ceux qui le souhaitent
13h00 – 13h30	Temps libre
13h00 – 14h00	Ouverture des portes aux familles + arrivées et départs échelonnés des enfants + temps calme
14h00	Fermeture des portes
14h00 – 14h30	Rassemblement des enfants + comptage + chiffres + éveil (chants/jeux/devinettes/blagues)
14h30 – 16h00	Activités/projets/jeux
16h00 – 17h00	Passage aux toilettes + goûter
17h00 – 19h00	Accueil du soir + départ échelonné des animateurs et des enfants + activités/jeux libres/jeux de société + Rangement

Commenté [LD11]: 😊

Commenté [LD12]: Pour tous ?

Commenté [LD13]: 😊

Commenté [LD14]: Idem commentaire même créneau des élémentaires

b- Journée type détaillée

Commenté [LD15]: Afin de respecter la charte graphique de l'UFCV, je vous invite à mettre vos tableaux dans des tons de bleu (plutôt que vert) svp

Accueil

Fonctionnement	L'animateur se doit
Matin	
<ul style="list-style-type: none">- Un animateur à la borne d'accueil- Un animateur dans la salle d'accueil	<ul style="list-style-type: none">- D'offrir un accueil chaleureux- D'accueillir les familles- D'être rigoureux dans l'application des consignes
Soir	
<ul style="list-style-type: none">- Un animateur à la borne- Distribution des talkies walkies.- Autres animateurs en présence des enfants- Un animateur relais pour les maternelles	<ul style="list-style-type: none">- D'offrir un accueil chaleureux- D'avoir un espace décoré- Être à l'écoute des talkies pour faciliter le départ des enfants- D'aider les maternelles à retrouver leurs affaires et à s'habiller

Rassemblement

Fonctionnement	L'animateur se doit
<ul style="list-style-type: none">- Sur les listings : cocher la présence des enfants par groupe- Mettre son chiffre au tableau	<ul style="list-style-type: none">- D'être rigoureux dans l'application des consignes- D'animer un temps d'éveil, avec des chants, petits jeux, apports éducatifs, devinettes.- De faire un retour sur la semaine passée

Activités/projets/jeux/temps libre

Fonctionnement	L'animateur se doit
<ul style="list-style-type: none">- Préparer son matériel en amont- Assurer l'encadrement et la sécurité- Ranger son matériel et son espace	<ul style="list-style-type: none">- De faire des propositions d'activités et de jeux nouveaux et originaux- De responsabiliser les enfants

Temps calme

Fonctionnement	L'animateur se doit
<ul style="list-style-type: none">- Déterminer des règles lors de ce temps avec les enfants	<ul style="list-style-type: none">- De pouvoir proposer un temps de repos adapté aux besoins de chaque enfant

	- De mettre à disposition différents espaces de temps calme
--	---

Midi

<i>Fonctionnement</i>	<i>L'animateur se doit</i>
Le trajet	
<ul style="list-style-type: none"> - Être muni d'un gilet jaune - Être minimum deux pour faire le trajet - Faire des groupes d'enfants - Au passage piétons, un animateur de chaque côté - Que les enfants soient rangés deux par deux 	<ul style="list-style-type: none"> - D'être rigoureux dans l'application des consignes de sécurité
La restauration	
<ul style="list-style-type: none"> - Aider et ou servir les enfants en fonction de leurs besoins - Veiller à ce que tous les enfants mangent ou goûtent sans les forcer - Tous les enfants doivent enlever leur manteau, casquette, bonnet, chapeau - Garantir la bonne mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) 	<ul style="list-style-type: none"> - De responsabiliser les enfants en leur confiant des tâches (ex : chef de table) - De sensibiliser au gaspillage - De faire découvrir de nouveaux goûts - D'être vigilant aux troubles alimentaires

Commenté [LD16]: Et si c'est un pique-nique ? 😊

Commenté [ML17R16]: Je fais a ce moment un asterix pour cette spécificité

Goûter

<i>Fonctionnement</i>	<i>L'animateur se doit</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Compter les enfants - Distribuer le goûter - Veiller à ce que tous les enfants mangent ou goûtent sans les forcer - Tous les enfants doivent enlever leur manteau, casquette, bonnet, chapeau - Garantir la bonne mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) 	<ul style="list-style-type: none"> - De responsabiliser les enfants en leur confiant des tâches - D'animer le goûter avec des petits jeux, apports éducatifs, devinettes

Commenté [LD18]: Et si c'est un gouter dans les jardins de l'accueil au soleil ? 😊

Commenté [ML19R18]: ????

c- Autres fonctionnements

Commenté [LD20]: Merci de mettre les lignes et colonnes des tableaux dans des tons bleu

Sortie

Cf. Annexe 1 - Sortie car

Fonctionnement	L'animateur se doit
<ul style="list-style-type: none">- Remplir la feuille de sortie, faire une copie et la laisser au bureau- Partir avec une trousse infirmerie- Compter les enfants- S'assurer qu'il part avec le PAI si nécessaire	<ul style="list-style-type: none">- Être rigoureux dans l'application des consignes

Local ménage

Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">- La porte et les placards de cette pièce doivent être fermés- Lorsqu'une machine est lancée celle-ci doit être mise au sèche-linge avant de quitter la structure

Infirmerie

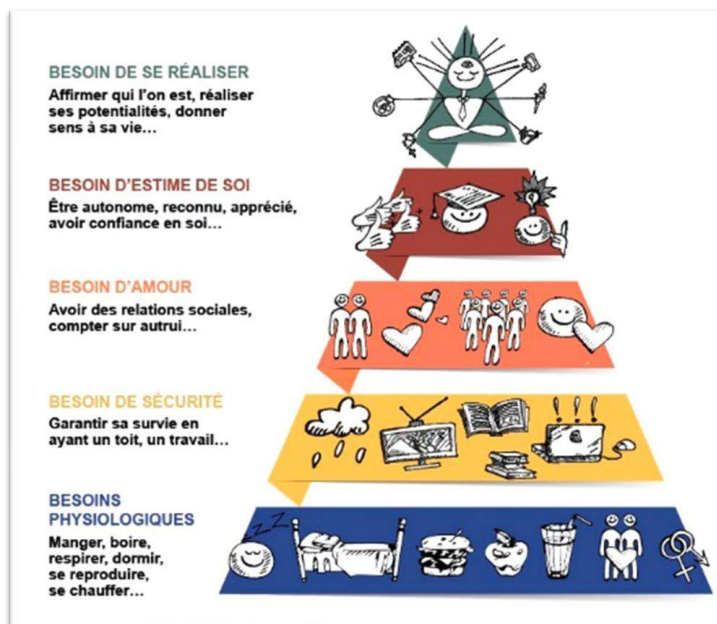
Fonctionnement	L'animateur se doit
<ul style="list-style-type: none">- Cahier d'infirmerie au bureau dans l'armoire à pharmacie- Mettre des gants quand on soigne un enfant- Noter lorsqu'un enfant se blesse- Faire passer l'information le soir aux parents- En cas de grosse blessure : appeler les pompiers, puis le directeur, puis prévenir les parents	<ul style="list-style-type: none">- D'être délicat lorsqu'il soigne un enfant- De se montrer rassurant

Commenté [LD21]: Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de prévenir l'équipe de direction afin qu'elle appelle elle les pompiers ?

d- Relation éducative

Il est d'abord important de connaître les différents besoins des enfants, ils sont propres à chacun mais ils ont une base commune.

Abraham Maslow, psychologue a construit la pyramide des besoins en s'appuyant sur une théorie des motivations élaborée à partir d'observations réalisées au cours des années 1940.



Il est bon de savoir que cette pyramide est **hiérarchisée**, c'est-à-dire qu'avant de pouvoir atteindre le haut de la pyramide il faut d'abord avoir réalisé les besoins précédents pour pouvoir y répondre. Voici les différents besoins :

Besoins physiologiques : ce sont des besoins de survie liés à la nature humaine comme respirer, se nourrir, dormir, se loger, etc.

Besoin de sécurité : ils proviennent de l'aspiration de chacun d'entre nous à être protégé physiquement et moralement. Ce sont des besoins complexes dans la mesure où ils recouvrent une part objective – notre sécurité et celle de notre famille – et une part subjective liée à nos craintes, nos peurs et nos anticipations qu'elles soient rationnelles ou non.

Besoin d'appartenance/d'amour : ce sont les besoins d'appartenance à un groupe qu'il soit social, relationnel ou statutaire. Le premier groupe d'appartenance d'une personne est la famille. Les besoins sociaux sont les besoins d'intégration à un groupe. Chaque personne peut appartenir à plusieurs groupes identifiés.

Besoin d'estime de soi : correspondent aux besoins de considération, de réputation et de reconnaissance, de gloire... De ce qu'on est par les autres ou par un groupe d'appartenance. La mesure de l'estime peut aussi être liée aux gratifications accordées à la personne.

Besoin de se réaliser : correspond au besoin de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur son potentiel personnel dans tous les domaines de la vie.

e- Notion sanction / punition

Nous pensons qu'il est important de faire la distinction entre la **sanction** et la punition. A savoir que la sanction à **une visée éducative**, elle est la **réponse à un acte positif ou négatif, justifiée par des règles connues de tous**, tandis que la **punition** est anti-pédagogique car induit un rapport de force qui peut paraître arbitraire et subjectif.

Il est primordial de privilégier la sanction à la punition.

Pour qu'une sanction ait du sens et un impact sur l'enfant qui la reçoit elle doit :

- Permettre de comprendre son acte
- Être en rapport avec l'acte
- Être proportionnelle à l'acte
- Être la plus immédiate possible

Elle peut se traduire par différents degrés tels que :

- L'explicitation
- La réparation
- Le contrat
- L'ultime

Exemple :

Paul est à la cantine et au menu c'est petits pois/ cordon bleu. Paul décide de lancer des petits pois à son copain Arthur, en face de lui, juste pour l'embêter. Romain l'animateur le voit faire. Il s'approche de Paul et se met à sa hauteur.

*Il demande dans un premier temps à Paul de s'expliquer par rapport à son geste et lui explique la conséquence de son acte (**EXPLICATION**).*

*Puis dans un second temps, ils conviennent que Paul devra ramasser les petits pois qu'il aura envoyés (**REPARATION**).*

*Il est également convenu que Paul ne doit plus jouer avec la nourriture ou bien il devra manger à côté d'un animateur (**CONTRAT**).*

*Si Paul ne respecte pas son contrat il devra alors manger à coté d'un animateur. (**L'ULTIME**).*

A l'accueil de loisirs de Coubert, nous souhaitons que chaque enfant qui commet une erreur, la comprenne et en sorte grandi. L'objectif est que l'enfant apprenne que lorsqu'il transgresse les règles il y a toujours une répercussion. Et par conséquent, il est important de réfléchir à la conséquence de ses actes.

f- **Comment avoir de l'autorité ?**

La première question à se poser sera plutôt **comment sait-on qu'on a de l'autorité ?**

Tout simplement lorsqu'on est **écouté**. La réponse paraît évidente et pourtant pas si facile.

L'**autorité** n'est pas innée et elle n'est pas non plus une question de genre ou de physique mais c'est **une posture**. L'autorité relève également de **la légitimité**.

Il n'y a pas de recette miracle mais l'animateur qui veut se faire entendre doit :

Être cohérent, c'est-à-dire se montrer en accord avec les règles établies et les appliquer.

Répondre aux besoins des enfants, c'est-à-dire être présent, intervenir en cas de nécessité et s'adapter aux enfants.

Être juste, c'est-à-dire être capable d'intervenir quand c'est positif et négatif.

g- **Relationnel et démarches pédagogiques durant les activités**

Au cours des activités, l'animateur doit se montrer à l'écoute des enfants. Il se doit de pouvoir créer des échanges avec et entre les différents enfants de son activité. Cela permettra à l'animateur de renforcer son lien avec les enfants, de plus cela lui permettra d'avoir l'attention de chacun des enfants.

L'attitude de l'animateur peut être très différente, à la fois selon les activités et les buts recherchés. On peut en distinguer plusieurs :

- **Faire faire** : l'animateur demande un type de réalisation précise, impose un modèle ou organise des jeux.
- **Faire avec** : les enfants et l'animateur réalisent ensemble ou chacun de leur côté. L'animateur étant à la disposition des enfants pour réfléchir avec eux.
- **Laisser faire** : l'animateur assure une présence et laisse les enfants choisir leur jeu, leur activité, leurs matériaux et leur façon de faire. Attention l'animateur est

Commenté [LD22]: Je ne comprends pas cet item

Commenté [ML23R22]: A titre indicatif pour les familles ou bien les équipés

le garant de la sécurité et il peut intervenir avec ou sans sollicitation des enfants.

Commenté [LD24]: Il y a 4 « faire »

Il n'y a pas une bonne attitude valable en toutes circonstances. Il y a des attitudes différentes, qui peuvent cohabiter, se succéder, se compléter.

h- Relationnel durant la vie quotidienne

Il faut savoir qu'un animateur intervient plus sur des temps de vie quotidienne que sur des temps d'activités, d'où l'importance d'avoir une attitude exemplaire auprès des enfants.

Ces temps sont primordiaux dans l'épanouissement de l'enfant car ils sont régis par des besoins. L'animateur doit se montrer attentif à ces différents besoins.

Lors de ces temps, les objectifs sont d'autonomiser et responsabiliser les enfants.

Pour cela rien de mieux que de les animer à travers des chants ou des jeux. Cela impliquera l'enfant dans les différents instants de sa journée.

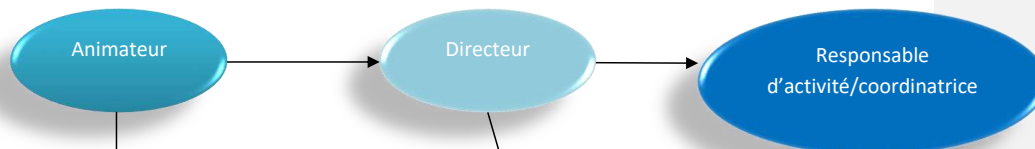
i- Informations préoccupantes

Qu'est-ce qu'une information préoccupante ?

C'est un/des fait(s) ou un/des acte(s) mettant en danger un enfant. Il peut être relaté par l'enfant lui-même, son entourage ou bien une personne extérieure.

Commenté [LD25]: Non une IP n'est pas un/des fait(s) ou acte(s) !

Informations préoccupantes au sein de l'accueil de loisirs :



Il doit en parler au directeur puis rédiger un écrit pour relater tous les éléments qui permettent de penser que l'enfant est maltraité ou en danger :

- Les propos de l'enfant s'il s'est confié à vous ;
- ATTENTION : L'animateur ne doit pas poser de question car elle pourrait fausser le rapport.**
- Les actes dont l'animateur a été témoin ;
 - Le comportement de l'enfant ;
 - Le comportement des adultes vis-à-vis de l'enfant

En référer au responsable d'activité et coordinatrice et envoyer le courrier à la **Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)** du département de résidence de l'enfant.

Le courrier doit contenir toutes les informations permettant d'identifier l'enfant :

- Son nom et son prénom ;
- Son adresse ;
- Le nom de ses parents ;
- Son âge ;
- Son établissement scolaire

j- Structures

Commenté [LD26]: Item à compléter ?

k- Sécurité

Les exercices incendie sont réalisés une fois par trimestre sur la structure et ils suivent un protocole bien strict.

Cf. Annexe 2 - Exercice incendie

Cf. Annexe 3 - PPMS

l- Rangement et entretien

L'image de la structure est importante car elle donne le retour sur la qualité du travail fourni au sein de celle-ci.

Pour cela, elle se doit d'être rangée à chaque moment de la journée. Il est bien entendu normal que lors d'un temps d'activité celle-ci ne le soit pas. Cependant, l'animateur avec les enfants doivent la remettre en l'état avant de quitter la pièce ou de passer à autre chose.

Une structure bien rangée et bien organisée ne peut être que bénéfique pour les utilisateurs :

- ✓ **Gain de temps dans la recherche de matériel**
- ✓ **Moins de perte de matériel**
- ✓ **Meilleure gestion des stocks**
- ✓ **Cela donne un cadre pour les enfants**

Afin de s'assurer que la bonne gestion de la structure, l'équipe de direction doit être rigoureuse, afin de ne pas laisser partir un animateur sans qu'il ait réalisé ses tâches quotidiennes.

Le nettoyage des sols et des sanitaires est attribué à une entreprise qui œuvre chaque soir.

Tous doivent respecter des consignes bien définies, telles que :

- L'ensemble des acteurs doit s'assurer que les produits ménagers soient hors de portée des enfants, rangés et mis sous clef.
- Un code couleur d'utilisation de lavettes a été mis en place et il doit être respecté.

m- Evaluation

► Par rapport à nos objectifs

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

► Par rapport à l'accueil en général

- Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

Commenté [LD27]: Qui sont les bénévoles ?

► Outils pour l'évaluation

- Réunion d'équipe
- Réunion « commission de pilotage » UFCV/mairie au moins deux à l'année
- Réunion avec certains partenaires (associations)
- Forum quotidien
- Boîte aux lettres suggestions, envies, à revoir...

L'UFCV mettra en place, via Sphynx, un questionnaire de satisfaction nominatif annuel à destination des parents et des enfants.



pixers

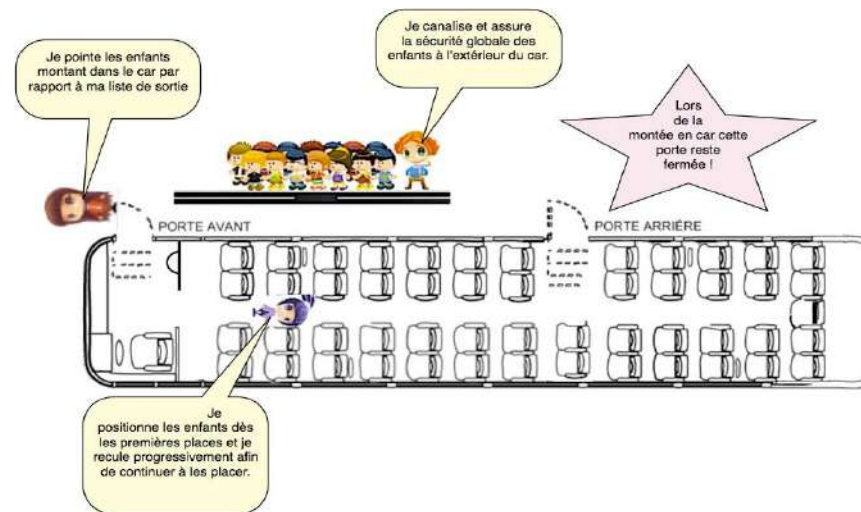
ANNEXES

Annexe 1 : Sortie car

AVANT LA SORTIE CAR

- Le directeur doit désigner nominativement un responsable par car et s'il y a plusieurs cars, un responsable par convoi. Il est logique que le responsable du car, soit également responsable de la sortie dans sa globalité. Le nommé est responsable (par délégation) du car/convoi. À ce titre, il doit veiller au bon déroulement du transport et communiquer régulièrement avec le chauffeur. Il doit (si nécessaire) prévenir le directeur ou l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie...) sur le comportement du chauffeur ou bien sur sa conduite (respect du code de la route, vitesse maximale...).
- Il est également de rigueur d'appliquer les règles communes à toutes sorties (listing des enfants en plusieurs exemplaires, téléphone portable avec les différents numéros, trousse de secours, tenues adaptées...)

MONTÉE DANS LE CAR



AVANT QUE LE CAR NE DEMARRE

- Places dans le car :
Les places interdites sont celles du conducteur et de son collègue (strapontin dans l'escalier d'accès) tant pour les enfants que pour les adultes.

Art 46.- Les autocars ne comportant pas de places debout peuvent comporter un siège basculant ou pliant, dit « siège de convoyeur », offrant une place assise dans le passage d'accès à la porte de service située à l'avant et à droite du véhicule. Ce siège, réservé à un membre d'équipage, (...)

Toutes les autres places ne sont donc pas « interdites ». Il est cependant demandé de positionner les encadrants partout dans le car et notamment près des issues de secours directes.

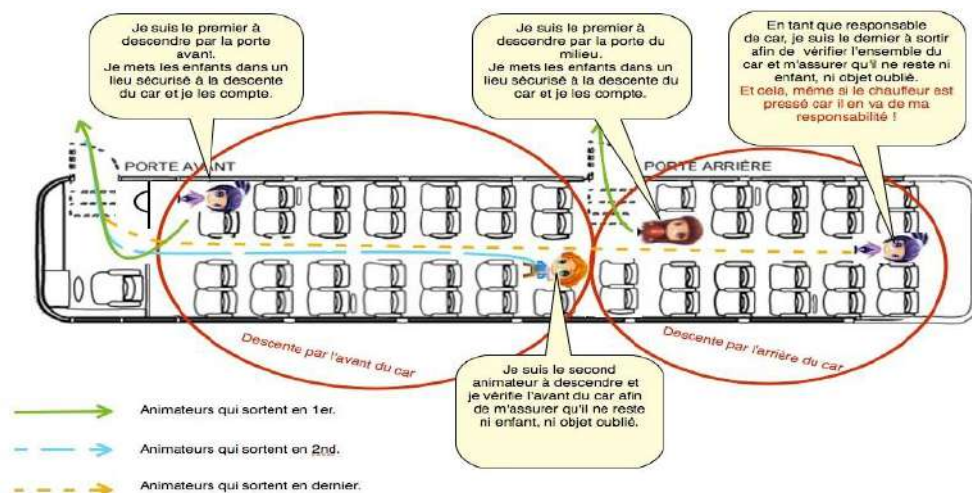
- Ceinture de sécurité :
La ceinture est obligatoire dans tous les cars qui en possèdent. Tous doivent en posséder depuis le 1^{er} septembre 2015 (*arrêté du 13 octobre 2009*). L'obligation du port de la ceinture est valable aussi pour les animateurs, les déplacements à l'intérieur d'un car en marche sont donc interdits.
- Il est essentiel de compter les enfants et les animateurs. Si un animateur ne connaît pas encore bien les enfants, il est indispensable de faire un appel nominatif (avec vérification visuelle du visage de chaque enfant).
- Les animateurs doivent rappeler aux enfants les consignes de sécurité en cas d'accident ou d'incendie ainsi que les recommandations pour le bon déroulement du voyage (pas de déplacements, pas de cris, ne pas manger dans le car, ne pas mettre les mains sur les fenêtres ...).
Il faut également veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car.

DESCENTE DU CAR

Une fois que les premiers animateurs à descendre du car ont compté les enfants, ils communiquent pour s'assurer que le compte est bon.

Commenté [LD28]: Pouvez vous reformuler cette phrase s'il vous plaît

POUR INFORMATIONS



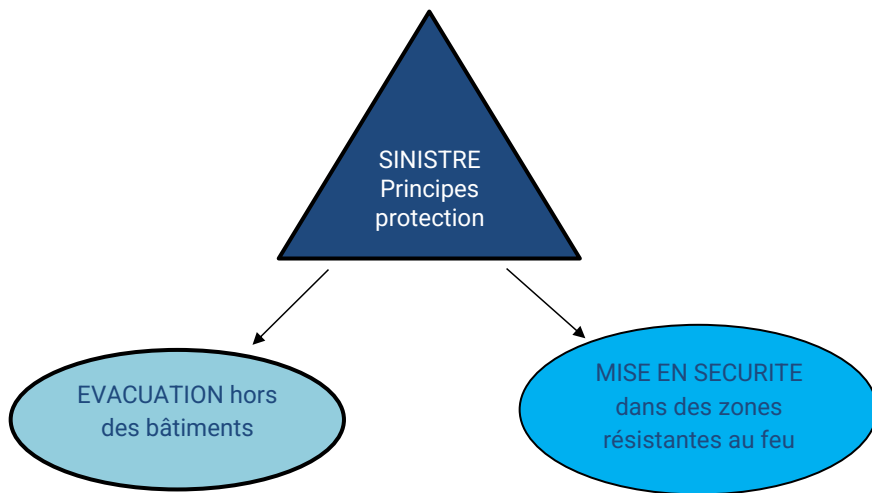
Le conducteur du car doit être titulaire du permis D.
Durée maximale de conduite sans interruption : 4h30

Interruption(s) de conduite : 45 minutes OU remplacée par une pause d'au moins 15 minutes suivie d'une pause d'au moins 30 minutes

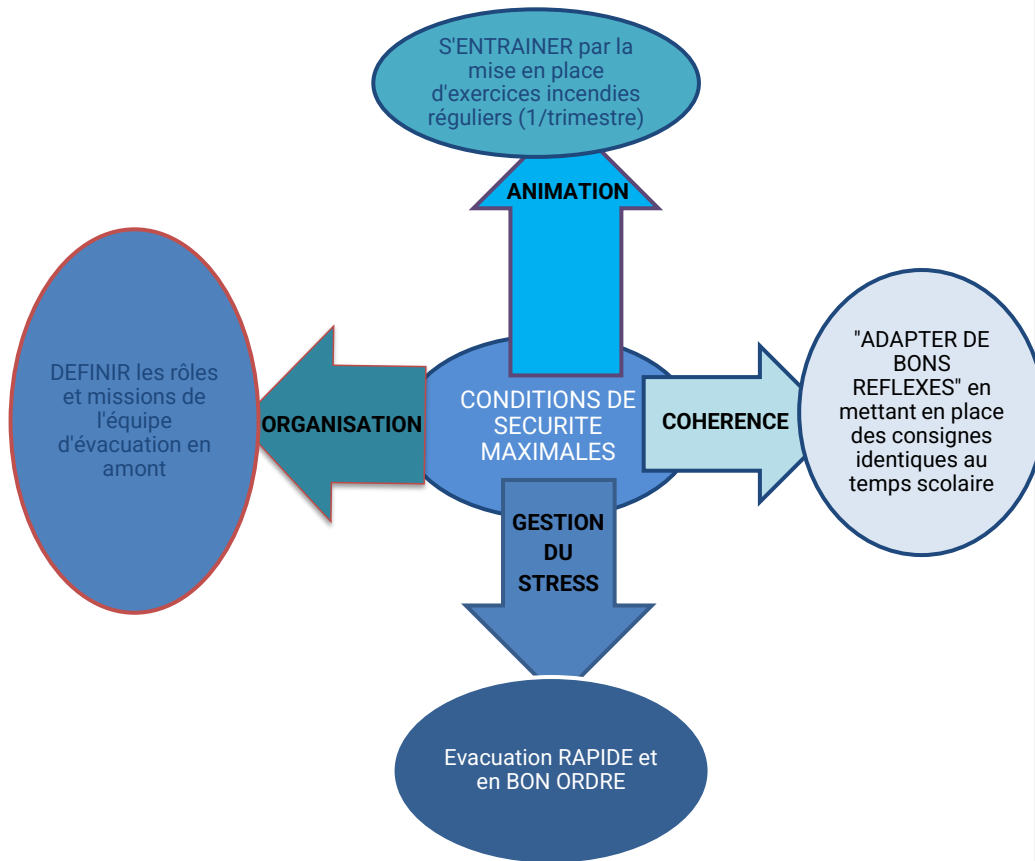
Durée maximale de conduite journalière : 9h ou lorsqu'il y a deux conducteurs, 8h consécutives par période de 30h.

Annexe 2 : Exercice incendie

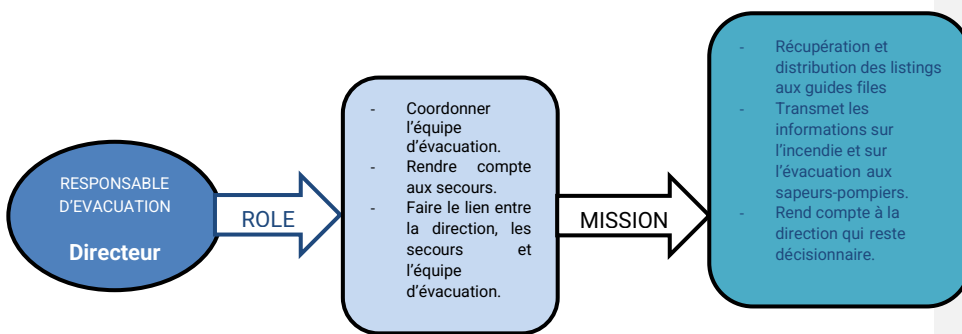
Principe protections des personnes contre le risque incendie :

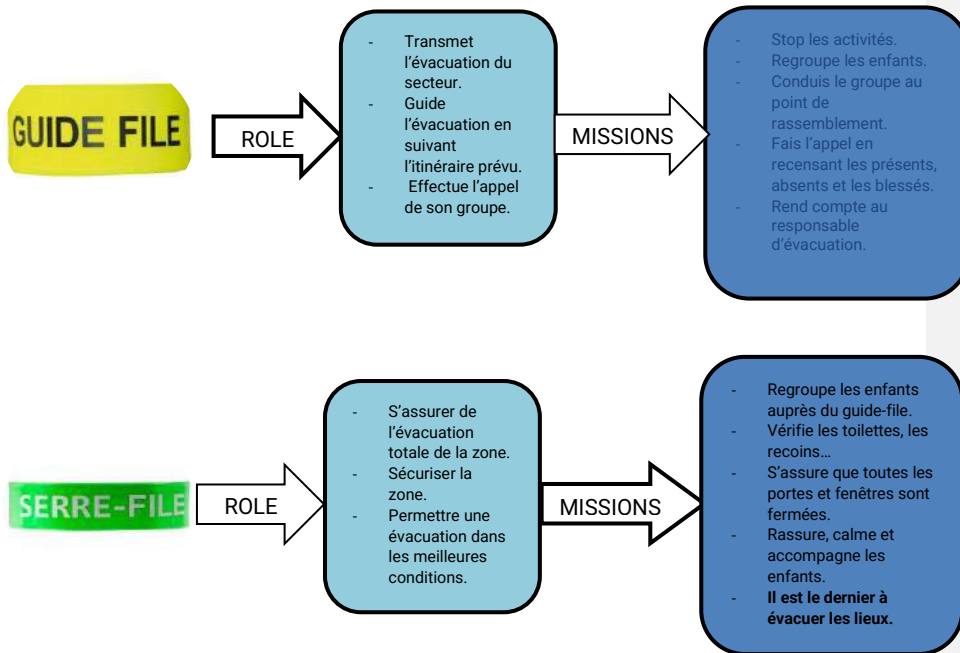


- Moyens nécessaires à une évacuation en sécurité :



ROLE ET MISSIONS DES EQUIPES





CONSIGNES D'EVACUATION ACM COUBERT



Salles bleue/rose/violette/jaune/verte
Dortoir



Sortie de secours **COTE COURS**



STADE

- Distribution des listings
- Recomptage des enfants
- Transmet les infos au responsable d'évacuation

Annexe 3 : PPMS

A ce jour, le plan gouvernemental Vigipirate du 1^{er} décembre 2016 est actif. De plus, suite aux récents attentats survenus, la nouvelle posture Vigipirate « Automne Hiver 2020-Printemps 2021 » est activée depuis le 26 octobre 2020 et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

De ce fait, un guide a été mis en place à destination des accueils Collectives de Mineurs afin de faire face au mieux à cette menace. Ce guide est mis à disposition des agents sur chaque structure (tableau d'affichage) ainsi que les différentes circulaires ministérielles.

Afin de connaître les bons comportements en cas d'attaque terroriste et de transmettre des réflexes adaptés aux enfants, des exercices préparés en amont sont mis en place régulièrement (1/trimestre).

Voici un récapitulatif des consignes mis en place en cas de mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sureté pour alerte attentat :

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement**
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement
- Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes)
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

Choix n°1 : L'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- Demander un silence absolu
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention
- Signaler la localisation des victimes éventuelles
- Signaler l'emplacement du point de rassemblement

Choix n°2 : Le confinement

- Identifier le(s) local(-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau,...)
- Faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres
- Leur demander de s'allonger
- Eteindre les lumières
- Demander un silence absolu
- Faire mettre en silencieux les téléphones portables
- Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

